



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 23/11/2016

La filière canne-sucre face à la libéralisation du marché européen du sucre en 2017

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer publie une note sur la filière canne-sucre à La Réunion. Cette étude vise à mieux comprendre le poids de cette filière et son fonctionnement dans le département mais aussi dans son environnement européen et international.

Une valorisation multiple de la canne

La canne à sucre permet en premier lieu de produire du sucre brut (sucre roux). Ce sucre fait partie de la gamme des sucres spéciaux, par différenciation avec le sucre blanc. Ces sucres naturellement colorés (roux, roux intense, bruns, etc.) varient selon leur pureté, leur granulométrie, leur couleur et leur taux de sucre. En 2015, La Réunion produit 201 200 tonnes de sucre brut, soit les trois quarts de la production Outre-mer. La moitié du sucre exporté est destiné à être raffiné, c'est-à-dire transformé en sucre blanc (comme le sucre blanc de betterave). L'autre moitié vient alimenter le marché de niche des sucres spéciaux.

Les différentes étapes de production du sucre font apparaître plusieurs coproduits qui vont connaître différentes utilisations : la paille, qui sert à la protection des sols et à la litière du bétail ; les écumes de sucrerie pour l'amendement des sols ; la mélasse qui est utilisée pour produire le rhum traditionnel de sucrerie et dans une infime mesure comme complément alimentaire du bétail ; la bagasse qui, brûlée dans les centrales thermiques de l'île, fournit 9 % de la production électrique totale livrée sur le réseau.

La canne, au cœur du modèle économique agricole réunionnais

L'agriculture réunionnaise est largement tournée vers la culture de la canne. En 2015, 3 084 exploitations ont livré leurs cannes aux usines sucrières, soit 39 % du nombre total d'exploitations agricoles dans l'île. Elles se caractérisent par leur faible dimension moyenne (7,6 ha) et leur nature familiale.

La culture de la canne couvre 57 % de la surface agricole utilisée (24 336 hectares). Elle joue un rôle important au sein de l'économie agricole réunionnaise, car elle sécurise le revenu des agriculteurs par sa vente à prix garanti et la grande facilité d'adaptation de cette culture aux contraintes climatiques. Ces atouts favorisent donc la diversification vers des cultures plus risquées, moins résistantes aux intempéries et aux prix plus fluctuants.

Un poids en apparence modeste bien que prédominant dans les exportations

La filière canne-sucre se compose de plusieurs branches : une première, agricole, avec la culture cannière, une deuxième, industrielle, avec la production de sucre, de rhum et de l'énergie, et une troisième, dans le secteur des services, avec le transport de la canne aux usines et celui du sucre jusqu'aux bateaux via le terminal sucrier. Si la filière canne-sucre occupe une place importante dans le paysage agricole et industriel réunionnais, son poids dans l'économie globale reste mesuré avec un chiffre d'affaires (CA) estimé à 630 millions d'euros en 2011, soit 3,4 % du chiffre d'affaires de l'économie marchande (2011). Parallèlement, la filière constitue le premier secteur exportateur de La Réunion.

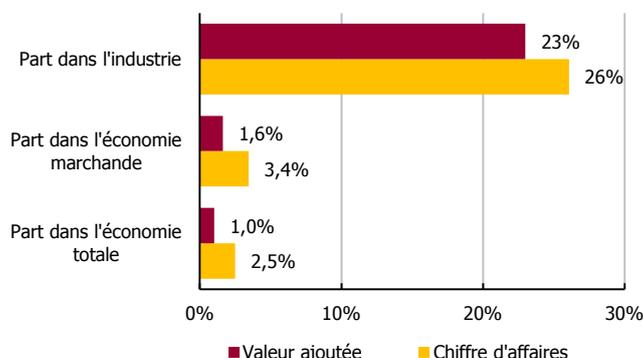
En termes d'emplois, le bilan est également mesuré. La filière emploie un peu moins de 6 000 emplois directs à temps plein dans l'île en 2013. Plus largement, en prenant en compte tous les actifs des exploitations et quel que soit leur temps de travail, près de 11 500 personnes travaillent dans la filière.

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Établissement public national, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : M.ARDOINO - tél : 02.62.90.71.00, magali.ardoino@iedom-reunion.fr

Poids de la filière canne-sucre dans l'économie réunionnaise en 2011



Source : Insee, calculs IEDOM

Une filière encadrée par l'OCM Sucre et soutenue par les aides publiques et des protections

La filière évolue depuis 1969 au sein de l'Organisation commune de marché, qui règlemente le marché européen du sucre (OCM Sucre) en fixant des quotas de production aux entreprises et en garantissant des prix de référence. En 2006, l'OCM Sucre a profondément été réformée pour devenir l'OCM unique, afin de s'adapter aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette réforme a engendré un mouvement de restructuration sans précédent de l'industrie sucrière européenne (plus de 40 % des usines ont fermé) et une baisse significative de 36 % du prix de référence du sucre. Dans les DOM, l'Union européenne (UE) et l'État ont accordé une aide forfaitaire (69 millions d'euros par an), afin de maintenir les prix d'achat de la canne aux producteurs et de pérenniser la filière.

La prochaine étape de la réforme est fixée au 1^{er} octobre 2017 avec la libéralisation du marché européen du sucre, qui prévoit la fin des quotas et des prix de référence. Pour assurer sa pérennité, la filière va voir sa dépendance envers les décideurs publics s'accroître ces prochaines années. L'État français va ainsi allouer une aide complémentaire de 38 millions d'euros aux industriels des DOM, afin d'assurer des débouchés au sucre destiné à être raffiné, et à peser politiquement dans les négociations des futurs accords commerciaux entre l'UE et des pays producteurs de sucre (Brésil, Inde et Australie) pour les exclure du marché européen des sucres spéciaux.

Le 1^{er} octobre 2017, les prix du sucre seront libres et se reconnecteront probablement en partie au marché mondial engendrant une plus grande volatilité du prix européen. Toutefois, ces mouvements de prix du sucre ne devraient pas avoir de conséquences à court terme sur le prix de la matière première.

Pour lire [La filière canne-sucre face à la libéralisation du marché européen du sucre en 2017](#).

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Établissement public national, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : M.ARDOINO - tél : 02.62.90.71.00, magali.ardoino@iedom-reunion.fr